



**Notes pour une présentation aux consultations publiques
sur la révision du Plan d'urbanisme de Montréal**

Office de consultation publique de Montréal
Centre 7400 (7400, boulevard Saint-Laurent)
Retranscrites suite à la présentation du 22 juin 2004

Marie Lessard, présidente du Comité Patrimoine et Aménagement
Dinu Bumbaru, directeur des politiques

Table des matières

Introduction et présentation de l'organisme

- a. Le plan d'urbanisme dans la structure municipale
- b. Une appréciation générale de la proposition de Plan d'urbanisme
- c. La place du patrimoine dans la proposition de Plan d'urbanisme
- d. Les liens avec les autres politiques affectant le milieu urbain
- e. Le Document complémentaire
- f. La mise en œuvre

Conclusion : une proposition valable dont il faut assurer l'intégrité et la mise en œuvre

Annexes

- 1. Commentaires sur le projet de loi 9 concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités en vue de son étude par la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale (22 août 2003)

2. Commentaires adressés sous forme de lettre au ministre des Affaires municipales, du sport et du loisir, M. Jean-Marc Fournier, sur le projet de loi 33 modifiant la charte de la Ville de Montréal (28 novembre 2003)
3. Liste des Grands et petits emblèmes du patrimoine de Montréal constituée des propositions faites volontairement et sans autre analyse par les membres d'Héritage Montréal à l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation de l'organisme (octobre 2000)

Introduction et présentation de l'organisme

Héritage Montréal est un organisme privé, indépendant et à but non-lucratif fondé en 1975 dans le but d'**encourager et de promouvoir la protection du patrimoine historique, architectural, naturel et culturel** de la métropole. Nos actions éducatives et représentatives visent à améliorer les pratiques en matière de connaissance et de protection du patrimoine, d'aménagement urbain et de consultation publique.

Considérant qu'il y va de l'intérêt collectif, Héritage Montréal œuvre depuis sa fondation avec les différents acteurs publics et privés pour **que Montréal se dote d'outils et de règles d'urbanisme qui soient à la hauteur** des qualités de cette ville, des outils qui aident à protéger et à enrichir ce patrimoine en reflétant la réalité montréalaise. Il y a 20 ans, **l'affaire McGill College** constitua un moment marquant qui mit en lumière les retards importants de Montréal en matière de planification et de règles de développement urbain. Actif dans ce dossier, Héritage Montréal participa ensuite aux consultations sur le Schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, en 1985, et à celles sur l'élaboration du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Montréal, en 1988-1992.

Depuis 2002, Héritage Montréal a suivi et commenté les travaux engagés par la Ville pour préparer un premier véritable plan d'urbanisme pour la nouvelle ville. Nous avons participé à plusieurs sommets préparatoires et au **Sommet de Montréal** de juin 2002 ainsi qu'aux **consultations sur le premier Document complémentaire** menées par l'Office de consultation publique de Montréal en mai et juin 2002. Par ailleurs, nous avons pu participer aux travaux du comité aviseur mis sur pied par la Ville. Enfin, notre Comité Patrimoine et Aménagement (COPA) a pu rencontrer les membres de l'équipe du Plan. L'**ouverture manifeste** et la **qualité du dialogue** établi avec les élus et les professionnels de la Ville attachés à cette tâche de première importance méritent d'être soulignées.

En termes généraux, Héritage Montréal demande des **règles claires et transparentes en matière d'urbanisme**. Ces règles doivent être exigeantes pour mettre les promoteurs et les concepteurs au défi d'enrichir véritablement l'espace et le patrimoine commun. Leur application doit être faite de manière intelligente et reposer sur les connaissances, sur les expertises et sur les processus qui la rende respectueuse des spécificités architecturales et historiques des quartiers. Il faut des instruments et des processus fiables, crédibles et intelligents.

A. Le plan d'urbanisme dans la structure municipale

Héritage Montréal a fait plusieurs interventions récemment dans le but de protéger la cohérence et l'intégrité du Plan d'urbanisme dont il est actuellement question. Notamment, nous avons eu l'occasion d'intervenir auprès des autorités municipales et québécoises sur les questions relatives aux projets de loi 9 concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités et 33 modifiant la Charte de la Ville de Montréal. (Voir annexes 1 et 2)

Dans le cas de la loi 9, Héritage Montréal a notamment souligné l'importance de préserver le Plan d'urbanisme comme plan pour l'éventuelle agglomération qui serait formée au sortir des référendums, jugeant que le futur schéma de la Communauté métropolitaine de Montréal était insuffisant. D'autre part, nous avons demandé que les ensembles patrimoniaux reconnus par statuts comme que le Vieux-Montréal, le mont Royal, le lieu historique national du Canal de Lachine ou le boulevard Saint-Laurent soient reconnus d'intérêt d'agglomération et gérés par la Ville de Montréal.

Par ailleurs, le 2 juin 2004, l'assemblée générale des membres d'Héritage Montréal adoptait à l'unanimité la résolution suivante :

Considérant la richesse, la qualité et la diversité du patrimoine montréalais et les menaces dont il est constamment l'objet, et

Considérant les progrès notoires réalisés grâce à la collaboration des différents acteurs publics, privés et associatifs dans l'établissement d'un cadre cohérent de gestion du patrimoine sur le territoire de la Ville de Montréal,

L'assemblée générale d'Héritage Montréal demande

Que le Plan d'urbanisme, la future politique du patrimoine, le Conseil du patrimoine de Montréal et l'Office de consultation publique de Montréal soient protégés dans le cadre de la réorganisation anticipée des structures municipales suite à la loi 9 et

Que ces instruments demeurent effectifs sur l'ensemble du territoire de l'actuelle Ville de Montréal afin de maintenir une exigence de qualité et d'assurer la cohérence des interventions en matière de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti, historique/commémoratif, paysager, archéologique et écologique.

2004)

Résolution adoptée à l'unanimité (2 juin

B. Une appréciation générale de la proposition de Plan d'urbanisme

Héritage Montréal appuie le projet de Plan d'urbanisme, le premier à proposer une vision aussi étoffée pour l'ensemble de l'île de Montréal. Il s'agit d'un véritable progrès et d'un programme ambitieux dont il faut voir à assurer le succès de la mise en œuvre et à corriger ou supprimer les éléments d'incohérence et d'incertitude qu'il comporte encore. Nous insisterons plutôt sur certains aspects mis de l'avant dans la proposition de Plan ainsi que sur l'utilisation du Plan dans le développement, l'aménagement et la gestion cohérente de la ville.

Le Plan est **un pacte entre la Ville et les autres acteurs** de la société montréalaise et du développement de la ville, un pacte qui trouvera son sens dans les suivis qu'on lui donnera. Cette proposition offre une première vision pour l'ensemble de l'île. Elle va bien **au-delà du document habituel d'affectation des usages et des densités** qu'on rencontre souvent. Elle repose sur des analyses fines et inclut non seulement des objectifs mais aussi de la mise en œuvre, en prenant en compte l'ensemble des acteurs. Le Plan d'urbanisme est une obligation légale et, suite au Sommet de Montréal, l'objet d'un engagement de l'administration à appliquer les objectifs et les règles qui y figurent.

C. La place du patrimoine dans la proposition de Plan d'urbanisme

Héritage Montréal note avec intérêt l'**inclusion de plusieurs propositions** relatives au patrimoine, à sa protection et à sa mise en valeur dans la proposition. Il demeure cependant que la plupart de ces mesures présagent d'un travail à réaliser par la suite ; par exemple, les statuts ou sites du patrimoine découleront d'une démarche subséquente dont l'exemple du plan de 1992 nous rappelle qu'elle pourrait ne jamais se concrétiser faute de plan de mise en œuvre et de mécanisme de suivi. Par ailleurs, on s'explique mal certaines **absences** de référence au patrimoine ; par exemple, il est exclu de la **Charte montréalaise des milieux de vie** (p. 13) alors qu'il pourrait y être aisément intégré à l'article 6.

D'emblée, il serait utile d'y préciser dans le Plan les grands axes d'une action de la Ville de Montréal en matière de patrimoine. Cette action se concentre en trois grands rôles qui méritent d'être rappelés. L'**encadrement** (contrôle) des interventions sur des biens patrimoniaux ; le **soutien** aux propriétaires et l'**exemplarité** dans ses interventions sur les bâtiments et sites municipaux d'intérêt patrimonial.

D'autre part, les types de patrimoine abordés dans la proposition de Plan d'urbanisme nous semblent intéressants mais gagneraient à être mieux regroupés. Tout en convenant des besoins particuliers du patrimoine bâti, notamment eu égard à son rôle d'accueillir des usages qui sont en évolution, Héritage Montréal croit utile d'adopter une vision du patrimoine urbain qui comprenne les cinq types suivants, tous partageant

la caractéristique d'être localisés dans l'espace et d'être l'objet de mesures définies dans les instruments comme le Plan d'urbanisme ou de mesures réglementaires que le Plan et son document complémentaire devrait aider à harmoniser. Ce sont :

Patrimoine bâti	Architecture et constructions de toutes époques, abritant des usages ; ouvrages de génie ; aménagements paysagers ou urbains
Ensembles d'intérêt paysager	Topographie ; vue sur les repères (montagne, plan d'eau, rives, clochers, monuments) ; paysages bâtis (escaliers, corniches, arbres urbains, etc.)
Sites d'intérêt archéologique	Vestiges souterrains ou hors-sol témoignant des activités humaines ; traces et constructions d'intérêt documentaire et dépourvues d'usage
Lieux historiques et sites commémoratifs	Lieux de mémoire associés à des événements, des personnages, des usages, des traditions, des communautés ; toponymie ; plaques ; monuments
Sites d'intérêt écologique ou scientifique	Sites géologiques, paléontologiques, botaniques ou fauniques ; milieux humides ; écosystèmes forestiers ; friches ; corridors migratoires

En matière de protection, Héritage Montréal appuie – tout en attendant un plan de mise en œuvre – la **relance des citations, constitution de sites du patrimoine et autres mesures de protection** comme l'idée des **secteurs d'intérêt** permettant notamment une reconnaissance d'ensembles plus récents. Un plan de mise en œuvre est cependant essentiel. Avec la contribution d'instances comme le Conseil du patrimoine de Montréal, il faut un **processus continu et ouvert de mise à jour** pour identifier les secteurs à protéger ou valoriser afin de mettre la population à contribution et éviter que la liste des biens ne reflète que les intérêts et définitions internes à la Ville. En annexe 3, nous incluons la liste des *Grands et petits emblèmes du patrimoine montréalais*, identifiés spontanément en 2000 par les membres d'Héritage Montréal à l'occasion du 25^e anniversaire de l'organisme. La liste des **lieux du patrimoine montréalais** qui serait établie selon les cinq types mentionnés ci-haut par le Réseau Patrimoine Montréal constitué au sortir du Sommet de Montréal de 2002, pourrait aussi alimenter le processus. Enfin, il serait utile que les plans décrivant le patrimoine offrent une vue consolidée en présentant les cinq types identifiés ci-haut ainsi que les secteurs et biens reconnus, voire protégés, par les gouvernements du Québec et du Canada.

Le Plan devrait préciser les **mécanismes de contrôle** et **énoncer des exigences de qualité, un objectif et un contenu types pour les études patrimoniales** (très différentes des descriptions stylistiques ou historiques usuelles) dont la production actuelle est très

inégale, mettant sérieusement en cause le sérieux du cadre de gestion du patrimoine par la Ville ainsi que l'efficacité des protections.

L'inclusion de **mécanismes incitatifs** est également valable. Il nous semble particulièrement important d'adopter une approche positive et incitative auprès des propriétaires. À ce chapitre, le Plan devrait comprendre une référence spécifique aux **incitatifs fiscaux** que le gouvernement fédéral élabore actuellement par son programme des lieux historiques, à la mise en œuvre duquel la Ville peut s'associer au bénéfice de ses contribuables. La formule des **zoning bonuses** avancée dans la proposition nous semble **problématique**. En effet, on se demande sur quelle base pratique de telles concessions seront accordées et surtout, refusées. Le recours à des outils comme les plans particuliers de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) ou les zonages conditionnels mériterait d'être anticipé par le Plan d'urbanisme.

Par contre, les **ententes de développement**, élaborées dans le cadre du Plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Montréal, devraient être l'objet de mesures de révision au même rythme que le Plan lui-même pour éviter de créer des situations problématiques qui ne pourraient être corrigées ; par exemples dans les cas des campus universitaires ou hospitaliers sur la montagne dont on constate l'impact cumulatif des nouvelles constructions sur le paysage général, impact qui avait été insuffisamment anticipé lors que les ententes ont été conclues.

Héritage Montréal identifie les **priorités** suivantes en matière de patrimoine :

1. Le **patrimoine religieux et institutionnel**
2. Le **canal de Lachine** (lieu historique national et abords)
3. Le **mont Royal**
4. Les **secteurs riverains**

Par contre, Héritage Montréal note plusieurs **éléments problématiques à résoudre**, notamment :

1. La **densification projetée de l'île des Sœurs** qui va à l'encontre du patrimoine paysager, archéologique et écologique qu'on y trouve et n'est pas acceptable ;
2. Le **patrimoine industriel**, en particulier dans le secteur du Sud-Ouest et à Lachine, qui reste menacé de démolition pour donner place à des architectures banales ;
3. Le **patrimoine rural et agricole** de l'ouest de l'île dont l'affectation à des fins industrielles prévient l'élaboration de solutions novatrices pour sa réutilisation et sa conservation.

D. Les liens avec les autres politiques affectant le milieu urbain

La proposition de Plan d'urbanisme fait référence à plusieurs documents que la Ville de Montréal élabore actuellement suite au Sommet de Montréal et dans le cadre d'autres engagements. Il s'agit notamment de la politique du patrimoine, de la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, de la politique de l'arbre, du plan stratégique de développement durable et de la charte des droits et responsabilités. En particulier, nous attendons un approfondissement considérable des actions annoncées dans la proposition de Plan avec la future Politique du Patrimoine.

Héritage Montréal croit qu'il est important de **formaliser les liens entre le futur Plan d'urbanisme et ces documents** dont plusieurs sont encore en préparation. Ces documents ne doivent pas être simplement greffés au Plan. À ce titre, il nous semble nécessaire d'établir un **mécanisme itératif** pour que ces politiques puissent véritablement contribuer à enrichir le Plan. Ceci nous apparaît d'autant plus important que le Plan d'urbanisme est le seul parmi ces documents qui ait vraiment valeur selon la loi et qu'il importe de ne pas gaspiller la contribution de la population qu'on invite à participer à de nombreuses consultations sur ces divers documents.

E. Le Document complémentaire

Le 16 juin 2003, Héritage Montréal déposait un mémoire à l'Office de consultation publique sur le projet de Document complémentaire alors à l'étude. Outre les commentaires spécifiques à chacune des sections, nous formulons des commentaires sur les modes d'application, sur la qualité du cadre bâti, sur les définitions insuffisantes ou confuses et sur l'absence de considération pour l'exemplarité des interventions sur le domaine public dont on exprimait l'espoir de voir le Plan d'urbanisme établir de véritables règles pour en assurer l'entretien et le développement exemplaires.

Tout en comprenant que l'élaboration de règlements est de la compétence des arrondissements, nous regrettons que le projet de Document complémentaire ait été vidé de beaucoup d'éléments d'intérêt et qu'il se concentre sur des encouragements. Il est **dépourvu de prescriptions** et n'énonce **pas de véritables conditions minimales** applicables sur l'ensemble du territoire ; par exemple, sur l'interdiction de certains matériaux comme la brique de calcite ou les escaliers extérieurs préfabriqués en extrusion, de certains types de secteurs d'intérêt. Nous craignons que l'écriture généralement incitative de ce document reste atmosphérique et ne mène qu'à des résultats mitigés et à une dégradation supplémentaire du patrimoine et paysage urbain. En ce sens, l'écriture du projet de Document complémentaire devrait être considérablement raffermie pour offrir des garanties minimales de résultat sur le terrain.

F. La mise en œuvre

La mise en œuvre du futur Plan d'urbanisme constitue la **principale préoccupation d'Héritage Montréal** alors que l'avenir du Plan est plus qu'incertain dans le contexte de réorganisation de Montréal amené par la loi 33 et, bien entendu, par l'application de la loi 9 dont les conséquences sont encore inconnues sur la question du Plan d'urbanisme. Enfin, l'annexe de la loi 9 identifie une liste d'éléments dont serait responsable le Conseil d'agglomération – le centre-ville, le Vieux-Montréal, le mont Royal (malheureusement réduit au seul parc du Mont-Royal alors qu'on attend le décret de constitution d'un arrondissement historique et naturel qui correspondrait à un territoire plus important) ou certains grands travaux de requalification (Société du Havre, Quartier des spectacles, sites ferroviaires) – dont on regrette qu'elle ne couvre d'emblée pas la question générale du patrimoine et de sa protection. Enfin, la référence de la loi 9 à un schéma d'agglomération encore indéfini pour succéder au Plan d'urbanisme tel qu'il serait adopté en 2004 est loin d'être rassurante. Ces schémas restent généraux alors que l'effort investi par les professionnels de la Ville et des arrondissements ainsi que par la population dans le cadre des présentes consultations, vise un Plan d'urbanisme bien plus étoffé et conséquent en garanties que ce que les énoncés d'un schéma peuvent offrir.

Tout cela met en cause l'intégrité et l'efficacité du futur Plan d'urbanisme dans sa mise en œuvre alors que la population est invitée à participer à l'élaboration de cet instrument d'intérêt commun peu importe l'organisation administrative du territoire. Le Plan d'urbanisme est un outil de cohérence essentiel et **son intégrité doit être préservée de même que son application sur l'ensemble du territoire montréalais.**

D'autre part, ce document reste complexe et plusieurs éléments de mise en œuvre ressemblent à des objectifs, accentuant une confusion entre objectifs, moyens et actions et donc, entre les responsables. Il compte aussi un grand nombre de priorités auxquelles il faut ajouter celles formulées par les arrondissements. Cela risque d'accentuer la confusion habituelle entre plan d'urbanisme et réglementation. Il faudrait **distinguer objectifs, moyens et actions** et **établir de véritables priorités** accompagnées d'engagements fermes et de moyens pour les mener à terme. Parmi les moyens nécessaires, nous soulignons de nouveau l'importance de s'assurer de ressources professionnelles qualifiées et de ressources financières pour mettre en œuvre avec succès les propositions du Plan.

Au chapitre des **mécanismes de suivi**, Héritage Montréal appuie totalement la proposition de **rapports annuels** sur l'état d'avancement dans la mise en œuvre du Plan. Il faudrait ainsi élaborer des **indicateurs de suivi qualitatifs autant que quantitatifs** pour refléter les objectifs du Plan d'urbanisme. Héritage Montréal demande par ailleurs qu'un tel **rapport sur l'état du patrimoine** et des mécanismes de conservation à Montréal, soit produit par le Conseil du patrimoine.

En effet, il faut éviter de réduire le suivi à une présentation quantitative des résultats en termes de dépenses ou de statistiques. L'utilisation d'objectifs strictement quantitatifs risque de mettre en péril l'atteinte de plusieurs des objectifs du Plan touchant à l'amélioration qualitative du milieu urbain. C'est ce que l'on a malheureusement constaté dans le cas des **projets Roc Fleuri et 1440 de la Montagne**, au centre-ville dans l'aire de protection du club Mount Stephen, alors que l'on s'apprête à autoriser des dérogations au Plan d'urbanisme actuel sous prétexte de mieux répondre aux objectifs chiffrés en termes de nouveaux logements et ce, contre tout avis et contre les résultats des consultations menées par l'Office de consultation publique.

Conclusion : une proposition valable dont il faut assurer l'intégrité et la mise en œuvre

La proposition de Plan d'urbanisme marque un moment important dans la quête d'**une plus grande cohérence des interventions** qui façonnent le territoire de l'île de Montréal. C'est le premier Plan de Montréal et, en ce sens, il s'inscrit dans une lignée remontant aux gestes posés il y a plus de 300 ans par les Sulpiciens lorsqu'il procédèrent au tracé de la plupart des axes et des liens qui structurent encore aujourd'hui, l'espace montréalais d'un bout à l'autre de l'île. Nous considérons que ce document est **un progrès notable** vers une pratique moderne, voire avant-gardiste, de l'aménagement qui réponde à la réalité unique de Montréal et aux préoccupations contemporaines en matière de patrimoine ou de développement durable.

Peu importe la structure politique et administrative qui sera appelée à gérer ce territoire complexe dans la foulée de la loi 9 et des interrogations auxquelles elle n'apporte pas encore de réponses claires, il demeure un outil essentiel dont il faut **assurer l'intégrité et la pérennité** dans un contexte économique et politique qui favorise trop souvent l'acte individuel au détriment de l'espace collectif et le court terme au détriment de la durabilité des environnements urbains. Pour ce faire, il faut être et demeurer exigeant tout en veillant à l'amélioration du Plan par le suivi et la participation. S'il est vrai que le Plan est un outil dynamique et évolutif, il serait regrettable que ce caractère ne bénéficie, comme ce fut le cas auparavant, qu'à ceux qui souhaitent le contourner en mettant l'intérêt privé en avant des valeurs collectives exprimées par le Plan. Ce caractère évolutif devrait ainsi permettre d'améliorer et de concrétiser les mesures de protection et de mise en valeur du patrimoine ou des espaces verts, par exemple, qui restent encore de l'ordre de l'intention louable.

Enfin, pour être **une référence fiable**, le Plan d'urbanisme doit être **respecté** et cela, au premier titre par les élus et par l'ensemble de l'administration. En ce sens, l'exercice de communication et de sensibilisation réalisé à l'occasion des présentes consultations, mérite de se poursuivre dans une formation qui permettent à l'ensemble des acteurs, des élus aux citoyens en passant par les promoteurs ou les professionnels, s'approprient cet outil essentiel et participent pleinement à sa mise en œuvre.

Annexe 1

Commentaires sur le projet de loi 9 concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités en vue de son étude par la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

Montréal, le 22 août 2003

1. Présentation de l'organisme

Héritage Montréal est un organisme associatif, indépendant et sans but lucratif, fondé en 1975 pour encourager et œuvrer à la protection de l'héritage historique, architectural, naturel et culturel au profit de l'ensemble des communautés du Québec. Son action porte principalement sur la région métropolitaine de Montréal et sur l'île de Montréal, où se retrouve une concentration remarquable et exceptionnelle de patrimoine bâti, urbain ou paysager. Le rayonnement de l'organisme s'étend du local à l'international.

Héritage Montréal poursuit une importante action de sensibilisation auprès de la population et des décideurs publics ou privés, par une diversité d'activités éducatives et représentatives. Héritage Montréal poursuit également des démarches concertées de sauvegarde du patrimoine, élément porteur de la mémoire et du caractère des milieux de vie, en relation avec les préoccupations d'aménagement du territoire et de consultation publique. Héritage Montréal a endossé les principes contenus dans la Déclaration québécoise du patrimoine et dans la charte du mont Royal comme porteur de mémoire à découvrir, à conserver et à enrichir.

2. Mise en contexte – le cas du patrimoine à Montréal

Fondée en 1642, Ville-Marie, devenue Montréal, constitue un ensemble patrimonial exceptionnel parmi les grandes villes d'Amérique du Nord par sa diversité, sa richesse et sa densité. Son histoire remarquable s'exprime dans les paysages, les quartiers, les bâtiments, les toponymes ou les sites archéologiques de l'île, voire de l'archipel d'Hochelaga et des rives environnantes. Les frontières administratives ont beaucoup évolué. Cette histoire et ce patrimoine restent cependant communs à l'ensemble des Montréalais contribuent tant aux identités locales qu'à la personnalité de la métropole.

La préoccupation patrimoniale existe à Montréal depuis plus de 150 ans. Au cours des 50 dernières années, l'action citoyenne a mené à une remise en question d'un modèle de développement urbain résultant souvent dans l'appauvrissement du patrimoine. Cette sensibilisation publique entraîna la reconnaissance et la protection de lieux emblématiques comme le Vieux-Montréal, le canal de Lachine, l'avenue McGill College, l'Hôtel-Dieu, le

boulevard Saint-Laurent ou, depuis peu, le mont Royal. Cette action entraîna aussi l'émergence d'une pratique de rénovation et de recyclage ou encore une préoccupation particulière pour certains types de patrimoine comme le patrimoine religieux ou industriel.

En 2001, Héritage Montréal a produit un état des grands thèmes de l'action municipale en matière de patrimoine en soulignant la nécessité d'en tenir compte dans le débat. Nous avons identifié sept champs d'action principaux :

- a. Le patrimoine toponymique;
- b. Les archives;
- c. Les biens municipaux (parcs, bâtiments, monuments, équipements, collections, etc.)
- d. L'encadrement réglementaire (urbanisme, démolition, intégration architecturale, arbres, etc.)
- e. Les programmes de soutien aux propriétaires ou aux organismes en patrimoine ou d'aide à la mise en valeur;
- f. Les équipements (centres d'histoire ou d'interprétation, musées, bibliothèques, galeries, salles de spectacle, etc.)
- g. L'expertise (architecture, urbanisme, archives, archéologie, génie, arboriculture, consultation publique, protection civile, entretien, etc.)

Dans un texte publié par le journal *La Presse* (25 mai 2001, page A9) Héritage Montréal faisait état de ce portrait de l'action municipale et demandait que le patrimoine ne figure pas parmi les oubliés de la réorganisation municipale. Notre commentaire portait sur le cas montréalais, mais certains des éléments sont pertinents pour d'autres villes, notamment Longueuil qui participe à l'ensemble patrimonial métropolitain.

3. Enjeux d'une éventuelle révision de l'organisation territoriale de Montréal

Pour Héritage Montréal, la réforme municipale amena des progrès certains que nous souhaitons voir préservés à travers les actuelles réflexions sur la réorganisation municipale au Québec, exprimée notamment par la voie du projet de loi 9. Ces progrès sont de deux ordres :

- a. La constitution du **Conseil du patrimoine de Montréal** et de l'**Office de consultation publique de Montréal**, instances permanentes qui contribuent par leur présence et par leur action compétente à la qualité, à la cohérence et à la pertinence des décisions et interventions de la Ville et de ses composantes en matière de patrimoine, d'aménagement et de développement urbain, tout en assurant la participation de la population.

- b. L'obligation d'élaborer et de mettre en œuvre selon un processus consultatif et des échéances déterminées, un véritable **Plan d'urbanisme** pour l'ensemble du territoire de la nouvelle Montréal, donnant une base concrète sur laquelle développer des réglementations locales ou des politiques sectorielles (patrimoine, espaces verts ou bleus, centre-ville...) dans un souci de cohérence et d'harmonisation entre arrondissements. L'obligation d'élaborer une politique culturelle va dans le même sens.

L'actuel partage de responsabilités entre la Ville de Montréal et ses arrondissements comporte d'importantes lacunes et incertitudes au chapitre du patrimoine. De même, les processus référendaires en urbanisme ne permettent pas, contrairement aux processus de consultation publique, la prise en compte d'enjeux souvent complexes parmi lesquels figure le patrimoine. Tout en soulignant l'importance de résoudre ces questions, Héritage Montréal demande que soient maintenus les acquis de la réforme de 2001 en termes de patrimoine, de plan d'urbanisme et de processus consultatifs participatifs.

4. Commentaires spécifiques sur le projet de loi 9

a. Chapitre II: Section III (Étude des impacts et information des citoyens)

Héritage Montréal croit essentiel que les citoyens soient adéquatement informés des impacts d'une réorganisation territoriale de Montréal sur la qualité de l'aménagement et l'efficacité des mesures et des programmes de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti, paysager, écologique, archéologique et commémoratif. Ceci n'est qu'un reflet de la mission diversifiée des instances municipales. Au chapitre des éléments à considérer parmi les « conséquences » auxquelles fait référence le projet de loi, Héritage Montréal demande donc que soient inclus les impacts sur la qualité de l'aménagement, tant en termes de contrôle que de planification, ainsi que les impacts sur la qualité des protections et de la mise en valeur du patrimoine historique, architectural et paysager. De manière générale, les impacts sur les qualités du milieu de vie et sur les solutions à envisager pour des problèmes de portée plus large que le seul niveau local devraient être évalués de sorte que les citoyens en soient pleinement informés.

b. Chapitre IV: Section I (Ententes relatives à certains services, infrastructures ou compétences / Exercice de certaines compétences)

Héritage Montréal demande que le Plan d'urbanisme pour le territoire de la Ville de Montréal – son élaboration, sa gestion et sa mise à jour en ayant recours à des mécanismes de consultation publique et en comptant sur le regroupement des expertises nécessaires – soit inclus parmi les domaines identifiés à l'article 48. Il est important d'assurer une

cohérence d'aménagement sur l'ensemble du territoire montréalais, ce que ne permettait pas suffisamment le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal.

c. Chapitre IV; Section II (Ententes relatives à certains services... / Désignation de certains équipements, infrastructures ou activités)

Considérant leur notoriété publique reconnue notamment par l'attribution de certains statuts nationaux, Héritage Montréal demande que soient nommément inclus parmi les éléments couverts par cette section tous les équipements, infrastructures ou activités relatifs aux secteurs particuliers que sont le Vieux-Montréal et les îles, le mont Royal, le canal de Lachine, le boulevard Saint-Laurent et leurs abords de même que les ensembles patrimoniaux présents notamment le long des rives de l'île de Montréal et identifiés au *Document complémentaire au Plan d'urbanisme* qui fut l'objet d'une consultation publique au printemps 2003. Ceci comprendrait notamment le domaine public, les parcs et monuments et les activités de conservation et de gestion qui sont associées à la préservation de ces ensembles, y compris dans leurs composantes de propriété privée. Cette mesure devrait aussi s'appliquer aux parcs-nature et aux autres grands parcs tels que les parcs Jean-Drapeau, Angrignon, Maisonneuve.

d. Chapitre IV; Section IV (Ententes relatives à certains services ... / Proposition relative à l'établissement d'un mécanisme permettant l'exercice conjoint de certaines compétences)

Tout en reconnaissant l'intérêt que porte cette section aux préoccupations d'aménagement, Héritage Montréal croit que l'exclusion prévue au paragraphe 1 du premier alinéa de l'article 66 ne convient pas au contexte montréalais, le schéma d'aménagement de la Communauté métropolitaine ne pouvant prétendre, par sa nature régionale, assumer l'arbitrage d'urbanisme entre la Ville de Montréal et une municipalité reconstituée. Considérant l'importance d'établir un régime efficace et cohérent d'aménagement sur le territoire de Montréal, y compris des municipalités reconstituées, Héritage Montréal demande que cette exclusion soit retirée.

5. Conclusions

En tant qu'organisme indépendant porteur d'une préoccupation partagée dans la communauté, Héritage Montréal souhaite exprimer, à l'occasion de l'examen du projet de loi 9 par la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, les points suivants :

- a. Les territoires des villes identifiées au projet de loi 9, plus particulièrement celui de Montréal, possèdent une histoire diversifiée et commune à

l'ensemble des composantes qu'ils réunissent. Cette histoire s'exprime notamment dans un patrimoine culturel dont il faut tenir compte. Au même titre que l'aménagement urbain, la consultation publique ou le développement culturel, les préoccupations de patrimoine répondent tant au souhait de qualité de service et de respect des initiatives locales, qu'au besoin d'établir et de maintenir une vision et une cohérence à l'échelle de l'ensemble de Montréal ou des autres villes traitées dans le projet de loi 9.

- b. Toute réorganisation administrative a des conséquences réelles sur la qualité de l'attention portée par les instances municipales en matière de patrimoine, d'aménagement, de pratiques de consultation et de développement culturel. Le projet de loi 9 doit exiger de voir ces conséquences spécifiquement et adéquatement évaluées et publiées.
- c. La constitution, en appui à la prise de décision, d'un Conseil du patrimoine de Montréal et d'un Office de consultation public de Montréal jouant un rôle consultatif fondé sur les principes d'indépendance, de compétence professionnelle et de permanence, marque un progrès qu'il faut maintenir. Il en va de même de l'obligation d'élaborer, d'adopter et de mettre en œuvre un Plan d'urbanisme détaillé pour l'ensemble du territoire de Montréal ou encore de formuler et d'appliquer d'autres visions d'intérêt commun dans les domaines de la protection de l'environnement ou du développement culturel.

Annexe 2

Commentaires adressés sous forme de lettre au ministre des Affaires municipales, du sport et du loisir, M. Jean-Marc Fournier, sur le projet de loi 33 modifiant la charte de la Ville de Montréal.

Montréal, le 28 novembre 2003

Monsieur le Ministre,

Héritage Montréal est un organisme privé et non-partisan, fondé par la communauté pour encourager la protection et la mise en valeur du patrimoine historique, architectural, naturel et culturel dans la région montréalaise. Depuis 28 ans, nous oeuvrons au développement d'une appréciation et d'une créativité plus grande dans la population et chez les décideurs privés et publics. Cette action patiente d'engagement avec les pouvoirs publics porte fruit.

Au même titre que les investissements privés, la poursuite des intérêts collectifs en matière de patrimoine, de culture ou d'environnement compte sur la qualité du Plan d'urbanisme et les mécanismes de consultation publique qui en examinent l'évolution et les projets de modification. Ce cadre de confiance doit être efficace et durable. Il demande une transparence et une indépendance des processus qui appuient les décideurs dans l'exercice de leurs responsabilités en la matière.

Tout en appréciant l'intention d'améliorer les procédures, nous constatons donc à regret que le projet de loi 33 modifiant la Charte de la Ville de Montréal propose de retirer l'obligation de soumettre les modifications au Plan d'urbanisme à l'Office de consultation publique de Montréal. Cette modification substantielle au régime actuel constitue un recul du droit d'être consulté selon des mécanismes indépendants de consultation publique, droit obtenu en 2001 pour l'ensemble des Montréalais et Montréalaises après l'abolition, en 1994, de tels mécanismes. Elle affecte l'efficacité, voire la pertinence de l'instrument obligatoire qu'est le Plan d'urbanisme qui verrait sa crédibilité comme outil commun d'aménagement, mise en cause.

En attendant qu'une évaluation soit faite de l'efficacité actuelle des processus, évaluation à laquelle nous souhaitons pouvoir contribuer, et que des propositions précises soient énoncées pour départager les enjeux locaux de ceux d'envergure municipale et les obligations en termes de types de processus de consultation, nous vous demandons de maintenir la situation actuelle qui confie à un mécanisme indépendant et crédible – l'Office de consultation publique de Montréal – le rôle de mener les consultations sur les modifications au Plan d'urbanisme. Cela permettra d'avancer une proposition qui apportera des améliorations dont la collectivité et les acteurs du développement de Montréal bénéficieront véritablement.

Demeurant à votre disposition, nous vous transmettons, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

Le directeur des programmes,

Dinu Bumbaru

c.c. Mme Diane Lemieux, députée de Bourget et critique de l'opposition en matière d'affaires municipales

M. Gérald Tremblay, Maire de Montréal

Annexe 3

Liste des Grands et petits emblèmes du patrimoine de Montréal constituée des propositions faites volontairement et sans autre analyse par les membres d'Héritage Montréal à l'occasion du 25^e anniversaire de la fondation de l'organisme

Montréal, octobre 2000

1. Ancien Bain Généreux
2. Ancien Édifice New York Life / Place d'Armes
3. Ancien siège de la banque Royale / rue Saint-Jacques
4. Appartements Haddon Hall
5. Appartement Terrasse Decelles (CDN)
6. Appartements Trafalgar
7. Aqueduc de Montréal
8. Balcons, corniches et escaliers extérieurs
9. Banque de Montréal / Place d'Armes
10. Basilique Notre-Dame
11. Bassin du Grand Séminaire
12. Belvédère de Westmount
13. Belvédères du mont Royal
14. Bibliothèque centrale de Montréal
15. Bibliothèque Saint-Sulpice
16. Boulevard Gouin
17. Boulevard Morgan, le marché, le bain, le théâtre et le parc
18. Boulevard Saint-Laurent
19. Canal de Lachine
20. Carré Saint-Louis
21. Caserne #30 (Saint-Laurent/Laurier)
22. Caserne Létourneux
23. Caserne Saint-Henri
24. Cathédrale Marie-Reine-du-Monde
25. Chapelle Notre-Dame de Bonsecours
26. Château de Ramezay
27. Cimetière Mount Royal
28. Cimetière Notre-Dame des Neiges
29. Cimetières catholiques, protestant et juifs de la motnagne
30. Collèges, église, cimetière et vieux village de Saint-Laurent
31. Cour à bois L. Villeneuve et entrepôt Van Horne (Saint-Laurent/Van Horne)
32. Croisée des rues Napoléon et Laval (Plateau)
33. Échange Bell Le Plateau (Saint-Urbain/Ontario)
34. Écluses du canal de Lachine
35. Édifice Aldred / Place d'Armes
36. Édifice Bell Telephone (Beaver Hall/La Gauchetière)
37. Édifice Caverhill (Saint-Pierre/des Récollets)
38. Édifice Godin (Saint-Laurent/Sherbrooke)
39. Édifice principal de l'aéroport de Mirabel
40. Édifice Sun Life
41. Édifice Unity
42. Église de la Nativité (La Prairie)
43. Église de la Visitation
44. Église Saint-Jean-Baptiste
45. Église Saint-Léonard de Port Maurice et son cimetière

46. Église Saint-Patrick et son intérieur
47. Église Saint George's Anglican (square Dorchester)
48. Ensemble Club Mont Royal, maison Forget, maison Corby
49. Externat Sainte-Sophie d'Ahunatic
50. Fleuve Saint-Laurent
51. Fontaine de la Place des Arts et ses vues
52. Fort de l'île Sainte-Hélène
53. Fort de Senneville
54. Gare Jean-Talon
55. Gare Viger
56. Gare Windsor
57. Grand Séminaire
58. Habitat 67
59. Hôpital Général de Montréal
60. Hôpital Hôtel-Dieu de Montréal
61. Hôpital Royal Victoria
62. Hôtel de ville de Montréal
63. Hôtel Ritz-Carlton
64. Intérieur de l'église St. John Evangelist (Saint-Urbain/Ontario)
65. Jardin botanique de Montréal
66. Jardin du chemin de Croix de l'Oratoire
67. Laiterie Guaranteed Pure Milk et sa pinte de lait géante
68. Maison Berthelet (place d'Youville)
69. Maison Bulmer (Côte-des-Neiges/Dr. Penfield)
70. Maison de la Côte des Neiges (Decelles/Queen Mary)
71. Maison des Voltigeurs (Montcalm/Notre-Dame)
72. Maison Descarès
73. Maison Saint-Gabriel
74. Maison-mère de la CND
75. Maison-mère des Sœurs Grises
76. Maisons Benjamin et Joseph Décarie
77. Maisons de la rue Sébastopol (Pointe Saint-Charles)
78. Maquette du Port de Montréal
79. Marché Atwater
80. Marché Bonsecours
81. Marché Jean-Talon
82. Métro (ensemble du réseau)
83. Métro Bonaventure
84. Métro Peel
85. Mille Carré
86. Monastère des Dominicains (NDG)
87. Mont Royal (le massif au complet)
88. Monument à Sir George-Étienne Cartier
89. Monument-National
90. Moulin à la pointe de l'île Perrot
91. Mount Stephen Club
92. Musée des beaux-arts
93. Musée McCord
94. Oratoire St-Joseph
95. Panorama depuis le pont Champlain
96. Parc Ahunatic
97. Parc Lafontaine
98. Parc Mont-Royal
99. Parc Summit
100. Parcs d'Outremont

101. Parcs King George et Westmount
102. Pavillon et piscine de l'île Sainte-Hélène
103. Pavillon des États-Unis à Expo 67
104. Pavillon du lac aux Castors
105. Petite Italie
106. Place d'Armes
107. Place des Arts
108. Place Jacques-Cartier
109. Place Ville-Marie
110. Plateau Mont-Royal
111. Pointe-à-Callière (musée et site archéologique)
112. Pointe-Claire (église, presbytère, couvent, moulin, panorama)
113. Pont du CP sur la rivière des Prairies
114. Pont Jacques-Cartier
115. Pont Victoria
116. Ponts de la Rive-Sud
117. Port de Montréal
118. Quartier Pointe-Saint-Charles
119. Quartier Saint-Louis
120. Rapides de Lachine
121. Ravenscrag (Allan Memorial)
122. Réservoir McTavish
123. Restaurant Ben's Delicatessen
124. Restaurant L'Express
125. Restaurant Le 9^e (Eaton)
126. Royal Montreal Curling Club (Saint-Marc/Maisonnette)
127. Rue Adam et ses églises
128. Rue Cherrier
129. Rue de la Commune et Vieux-Port
130. Rue Saint-Denis
131. Rue Sainte-Catherine
132. Rue Saint-Hubert (sud de Mont-Royal)
133. Rue Saint-Paul et sa courbe sinueuse
134. Rue Sherbrooke
135. Ruelle Chagouamigon (Vieux-Montréal)
136. Rues bordées d'escaliers en colimaçon
137. Sault-au-Récollet
138. Serres de Westmount
139. Square Dorchester
140. Stade Olympique
141. Stewart Hall (Pointe Claire)
142. Synagogue Beth Solomon (Clark/Bagg)
143. Temple maçonnique
144. Théâtre Denise-Pelletier (Morgan/Sainte-Catherine)
145. Tour de l'horloge
146. Tours du Fort de la montagne
147. Triplex montréalais
148. Tunnel sous le mont Royal
149. Université de Montréal (campus principal)
150. Université McGill (campus centre-ville)
151. Vieux Séminaire et son jardin
152. Vieux-Montréal
153. Vieux-Port (y compris le Silo #5)
154. Village de Sainte-Anne de Bellevue
155. Village de Sainte-Geneviève (maisons, église, cimetière, monastère et collège)

- 156. Village de Senneville
- 157. Villa-Maria
- 158. Vue sur la ville du jardin du CCA
- 159. Vue sur les gratte-ciel le long de René-Lévesque
- 160. Westmount Square